

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 novembre 2010

L'an deux mille dix, le huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Présents : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Pnaud**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, M. Patrick **Barrière**, Mme Marie-José **Lawther**, Adjointe, M. Rémi **Ballarin**, M. Gilles **Bussac**, Mme Ghislaine **Curoy**, Mme Sandrine **Dèche**, M. Luc **Hérault**, M. Guy **Latorre**, M. Claude **Lumeau**, Mme Sylvie **Panchout**, M Serge **MAURIN**, Françoise **MERY**, Mme Annette **Quebec**, M. Jean-Paul **Souan**.

Absents ou excusés : M. Philippe **LAVEIX** (pv Sandrine DECHE), M. Pierre **TOMADA** (pv Claude LUMEAU).

Monsieur le Maire ouvre la séance et renouvelle les condoléances du Conseil Municipal à Monsieur Serge MAURIN à la suite de la disparition de sa maman.

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers ont reçu le compte-rendu de la séance du 11 octobre 2010 et si des remarques sont à formuler. Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu de la séance du 11 octobre 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur MAURIN est désigné secrétaire de séance.

POINTS A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR

1. **Stationnement sur la Place (Sandrine DECHE)**
2. **« Duo des non »**
3. **Comité d'animation culturelle – Bilan festivités 2010 et préparation des festivités 2011
Projet 40ème fête des Vins – Subvention supplémentaire**
4. **Démarche reclassement halle de sport communale en salle polyvalente – Mission de
maîtrise d'œuvre et mission de bureau de contrôle technique**
5. **Marché de Noël**
6. **Plan accessibilité voirie**

ORDRE DU JOUR

1. **2010-11-01 – PARTICIPATION DES COMMUNES AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES
ECOLES 2009/2010**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les décomptes de frais de fonctionnement des écoles et de la restauration scolaire ont été établis au titre de l'année scolaire 2009/2010 et présentés en réunion des maires des communes du 04 novembre 2010.

Le montant des dépenses s'élève à :

- **170 047,61 € TTC pour les frais de fonctionnement des écoles pour 273 élèves** (82 maternelle – 191 élémentaires)- portant le montant de la participation des communes à la somme de **622 ,89 € par élève**,
- **164 726,07 € pour 29448 repas servis au sein du service de restauration scolaire** portant le coût de revient des repas servis aux élèves des écoles maternelle et élémentaire à la somme de 5,59 €. Le prix du ticket repas étant de 2,50 € pour sur cette période, la participation sollicitée auprès des communes sera de 3,09 € rapportée au nombre de jours de classe soit la somme de **435,69 € par élève** pour 141 jours de classe.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le montant de ces participations au titre de l'année scolaire 2009/2010.

Séance du 08 novembre 2010

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après échange de vues, le Conseil Municipal par 19 voix pour :

- Fixe le montant de la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2009/2010 à la somme **622,89 € par élève**.

Le CCAS, gestionnaire du service de la restauration scolaire, sera appelé à se prononcer sur le montant de la participation des communes aux frais de fonctionnement de la restauration scolaire.

Monsieur le Maire rappelle le principe de la participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles et de restauration scolaire (CCAS).

3 types de communes participent en effet :

- Les communes qui n'ont pas d'école ou qui ne font pas partie d'un RPI, dont les enfants sont scolarisés à Sauveterre de Guyenne
- Les communes dont un enfant est scolarisé en CLIS (classe d'intégration scolaire) et qui ne disposent pas d'une CLIS sur leur commune ou dans le RPI auquel elles participent,
- Les communes qui accueillent les familles qui ont choisi, à la suite d'un déménagement comme la loi le leur permet, de laisser leurs enfants terminer le cycle scolaire dans l'établissement dans lequel ils l'ont commencé.

2. REHABILITATION DE LA MAIRIE

➤ Lancement de la consultation d'entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée

Monsieur propose au Conseil Municipal d'engager la consultation d'entreprises pour les travaux de réhabilitation de la mairie et envisage le planning qui suit :

- Semaine 46 (15 novembre) : publication de l'avis d'appel public à la concurrence
- Remise des offres le 3 janvier 2011 midi
- Ouverture des plis le 3 janvier 2011
- Analyse des offres par le maître d'œuvre – semaine du 3 au 9 janvier 2011.
- Attribution des marchés – Conseil Municipal du 10 janvier 2011
- Notification des marchés aux entreprises titulaires entre le 10 et le 14 janvier 2011.
- Démarrage du chantier le 1^{er} février 2011

Monsieur le Maire rappelle que l'avant projet détaillé a porté le coût estimatif à la somme de 268 810 € ht. Cette opération comporte 13 lots.

Il rappelle que l'Etat intervient dans cet investissement au titre de la DGE (2008 et 2009) pour un montant de 70 000 €, que la communauté de communes financera par un fonds de concours les dépenses liées à l'office du tourisme (évaluées à 36000 €) et qu'un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du Conseil Général au titre des Villages Anciens.

Le Conseil Municipal valide ce calendrier. L'avis d'appel public à la concurrence sera publié sur le journal Le Républicain ainsi que sur le site de l'imprimerie MAGNIER de Langon.

➤ Déménagement du service administratif vers les locaux de l'Office du Tourisme

Madame Lawther fait le point sur les opérations de déménagement des bureaux de la mairie.

Le service administratif sera transféré à compter du 15 décembre 2010. Il sera nécessaire de fermer les services au public notamment les 18 et 19 novembre 2010, le temps de transférer le standard téléphonique et les postes informatiques.

3. CONTRATS D'ASSURANCE DE LA COMMUNE

➤ Engagement de la consultation

Monsieur PUAUD rappelle qu'il a été fait appel à un cabinet d'audit, missionné par décision du Conseil Municipal du 14 septembre 2009, pour mener à bien la consultation de cabinets d'assurance en vue du renouvellement de l'ensemble des polices d'assurance des bâtiments et véhicules communaux.

L'avis d'appel public à la concurrence vient d'être publié en date du 29 octobre 2010 sur le site http://www.e-marchespublic.com/annonce_marche_public_1883_111220.html La date limite de remise des offres est fixée au 25 novembre 2010.

Le résultat de la consultation sera présenté en séance du mois de décembre 2010 et le Conseil Municipal devra se prononcer sur l'attribution du marché.

4. PROJET D'ACQUISITION DE VEHICULES POUR LE SERVICE TECHNIQUE

➤ Résultat de la consultation

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été engagée pour le renouvellement de véhicules du service technique à savoir : un fourgon 3 places assises et un camion benne, tri-benne ou poly bennes.

Monsieur le Maire présente l'ensemble des offres de prix.

Après échanges de vues, à la demande de Monsieur le Maire, les élus de la commission municipale « Travaux-entretien-suivi de chantier » se concerteront à l'issue de cette séance et feront une proposition à Monsieur le Maire en vue d'arrêter un choix. Monsieur le Maire est chargé de négocier l'achat de ces deux véhicules.

5. 2010-11-02 – PERSONNEL COMMUNAL

➤ Fermeture poste adjoint technique territorial 2^{ème} classe tnc – Avis favorable de la Comité technique Paritaire

Monsieur le Maire expose :

Un agent bénéficie de deux postes à temps non complet en qualité d'adjoint technique de 2^{ème} classe : l'un au service du CCAS, l'autre au service de la commune. Vu la nécessité de modifier fréquemment l'emploi du temps de cet agent appelé à assurer le service à la cuisine centrale et de palier également des absences de personnel au sein de ce service, il a été décidé en accord avec cet agent de le nommer à temps complet au service du CCAS en qualité d'adjoint technique 2^{ème} classe et de prévoir également sa mise à disposition du service technique communal pour une partie de son temps de travail selon les nécessités de service.

Vu l'avis favorable émis par le comité technique paritaire placé près le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fermer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet à dater de la nomination de cet agent sur un poste à temps complet au service du CCAS.

Le Conseil Municipal donne son accord par 19 voix pour.

➤ Renouvellement CUI Agent CATHERINEAU

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour le renouvellement du contrat unique d'insertion de Monsieur Catherineau pour une dernière période de 8 mois. Cependant une mesure préfectorale vient de suspendre ce dispositif en Gironde jusqu'à cette fin d'année 2010. Monsieur le Maire vient d'adresser une demande de dérogation à titre exceptionnel et espère que cette requête aboutira.

6. EVOLUTION DES TARIFS COMMUNAUX

- **Loyers communaux, Gîtes, assainissement, droits de place, concessions cimetières**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un tableau récapitulatif de l'évolution des tarifs communaux appliqués depuis 2003 et demande à chaque commission d'étudier les tarifs appliqués pour les services qui les concernent.

Le Conseil Municipal devra adopter lors de la séance de décembre 2010 les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2011.

7. QUESTIONS DIVERSES

- **Nettoyage salle des fêtes après manifestation**

A la remarque de Madame Mery s'agissant du nettoyage de la salle des fêtes notamment les week-ends lorsque plusieurs manifestations se succèdent, Monsieur PUAUD répond que ce problème a été constaté et qu'une solution d'organisation mieux adaptée est à l'étude.

- **Repas CCAS des Aînés de la Commune**

Le CCAS offrira son traditionnel repas de fin d'année aux aînés de la Bastide le Mercredi 26 janvier 2011.

- **Gironde numérique**

La première phase de Gironde Numérique vient de s'achever le 3 octobre : les 106 NRA ZO ont été activés en temps et en heure par France Télécom-Orange, partenaire. L'objectif d'amener Internet à 2 Mb/s à chaque girondin que ce soit par l'ADSL ou le satellite est atteint.

Monsieur le Maire ajoute que le collègue Robert Barrière sera relié à la fibre optique en juillet 2011.

Ce sont ainsi 12,1 kilomètres de fibre optique qui ont été posés dans le canton de Sauveterre de Guyenne. « *Les fibres optiques sont à la circulation de l'information numérique ce que les autoroutes sont à la circulation des voitures* ». Les zones d'activités de Gabachot et de La Font de Médouc bénéficieront du haut débit grâce à l'intervention efficace de Didier Lamouroux qui représente notre communauté des communes au sein du Syndicat Gironde Numérique.

D'après Gironde Numérique, au terme de cette tranche de travaux, il reste encore sur notre canton 28 lignes en zone blanche (contre 125 actuellement) :

- 2 lignes sur Cleyrac,
- 17 lignes sur Mauriac,
- 1 ligne sur Saint-Martin-du-Puy
- 8 lignes sur Saint-Sulpice-de-Pommiers.

Pour les foyers, les 28 qui resteront inéligibles et par souci d'égalité, des aides sont mises en place pour soutenir leur connexion par satellite.

- **Relais Gironde : Collecte des textiles usagés pour le troisième trimestre 2010**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du bilan de la collecte de textiles usagés réalisé par le Relais Gironde sur le territoire communal. 3 582 kg ont été prélevés de janvier à septembre 2010.

Séance du 08 novembre 2010

➤ **Compte-rendu d'activité du site internet sur la piste cyclable**

Madame Combefreyroux rappelle que la commune a acheté en 2010 un espace sur le site internet Canal-et-voie-verte.com dédié à la pratique du vélo par la voie verte de Bordeaux à Sète via Toulouse et rend compte de l'activité de ce site :

- 112 000 visiteurs sur le site sur la période janvier-octobre 2010
- 867 000 pages vues – 9500 cartes du canal du midi envoyées en France et à l'étranger
- 68 % de visiteurs français,
- Plus spécifiquement la fiche de Sauveterre consultée 2300 fois
- sortie en première page sur le moteur de recherche Google

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, décide de reconduire cet achat d'espace pour l'année 2011 moyennant le prix de 179,40 € ttc.

➤ **Syndicat Intercommunal d'eau et d'assainissement de ST BRICE** ➤ **Rapport annuel 2009 prix et qualité du service public**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2009 est à la disposition du Conseil Municipal et du public pour être consulté au service administratif de la mairie.

➤ **Point sur les travaux de construction de la nouvelle salle de sport Bonard (Communauté des Communes du Sauveterrois)**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avancement des travaux de construction de la nouvelle salle de sport de Bonard attenante à la salle de judo et de gymnastique. La progression des travaux est très rapide. Le Club d'Haltérophilie doit y aménager au début de l'année 2011.

L'ancienne usine de parachute sera ensuite démolie et laissera place à la crèche multi-accueil. L'avis d'appel public à la concurrence est sur le point d'être publié et les travaux devraient commencer début 2011.

➤ **Stationnement sur la Place (Sandrine DECHE)**

Madame Dèche rappelle que les voitures qui stationnent face à la place de la république heurtent le trottoir manifestement plus haut que les pare-chocs. Il avait été envisagé de trouver une solution à ce problème.

Monsieur le Maire indique qu'une consultation vient d'être engagée par Pierre Tomada auprès des entreprises de travaux publics pour la réalisation d'un bourrelet « avertisseur » à distance du trottoir sur le pourtour de la place afin de prévenir et d'éviter que les voitures ne heurtent le trottoir. Plusieurs solutions sont proposées.

➤ **Fête des vins 2011 et accueil du spectacle le « Duo des non »**

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier que lui a adressé le Président du Comité d'Animation Culturel (CAC) pour présenter le bilan de la fête des vins 2010.

Ces trois jours de fête ont drainé plus de 12 000 personnes – « la programmation des vendredi et samedi soir a attiré beaucoup de monde – Le spectacle de Tony Bram's le dimanche soir semble avoir plu » - Le bilan est globalement satisfaisant mais toutes les provisions ont été utilisées pour cette édition 2010.

Pour le 40^{ème} anniversaire de la fête des vins, le CAC propose un partenariat avec Tony Brahms et Sud Radio. Pour financer ce partenariat, le CAC demande une participation financière supplémentaire à la commune de 5000 €.

Monsieur le Maire fait part d'une idée qui pourrait à la fois s'inscrire dans le partenariat souhaité avec SUD RADIO, marquer le 40^{ème} anniversaire de la fête des vins et permettre de recueillir une partie de la somme demandée par le CAC.

Séance du 08 novembre 2010

Il y a quelques semaines, il a assisté à un spectacle du « Duo des Non » devant une salle comble à Bazas et a pris contact avec leur producteur pour connaître les conditions dans lesquelles ils pourraient se produire à Sauveterre.

La salle multisport de Bonard conviendrait. La date du 16 juillet 2010 serait disponible et le spectacle permettrait d'escompter environ 3000 € (sur la base de 800 places vendues) – cette recette abonderait le budget de la fête de vins.

Pour ce faire il conviendrait de faire quelques aménagements de sécurité sur cette salle qui n'est pas habilitée, aujourd'hui, à recevoir du public.

Cette idée a été soumise au Comité d'Animations Culturelles.

➤ **Démarche de reclassement de la halle de sport communale en salle polyvalente – Mission de maîtrise d'œuvre et mission de contrôle technique**

Monsieur le Maire expose que la salle communale construite à Bonard en 2011 est classée en type X -établissement sportif couvert - catégorie 5 : et bénéficie d'une autorisation d'ouverture dans la limite d'une capacité d'accueil maximale de 199 personnes.

Il peut être organisé des manifestations autres que sportives dans le cadre de dérogation exceptionnelle accordée par la Commission de Sécurité de l'arrondissement de Langon dans la limite de la capacité d'accueil autorisée.

Or, Monsieur le Maire souhaiterait que cette salle puisse être utilisée à des fins autres que sportives et permette d'accueillir un public plus nombreux compte tenu de sa surface, notamment à l'occasion de spectacles, de congrès et autres banquets, en attendant que la commune dispose d'une véritable salle de bonne capacité pour le faire.

Le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours, en la personne du Capitaine Galissaire, a été interrogé à ce sujet et s'est rendu sur place pour évaluer en présence de Pierre Tomada, la faisabilité de ce projet. La surface de cette salle permettrait de recevoir 900 personnes (pour 900 m²) à la condition d'effectuer quelques aménagement supplémentaire. Il y a lieu de déposer un permis d'aménager et de missionner à cette fin un architecte et un bureau de contrôle pour mener à bien cette modification.

Monsieur le Maire propose de consulter Monsieur BLASQUEZ, architecte à Saint Macaire, lequel est présent tous les lundis sur le chantier de la salle de sport spécialisée intercommunale, et maîtrise la construction de ce type d'infrastructure sur le territoire - il pourrait mener à bien ce projet de redéfinition sans délai. Il y aura également lieu de missionner un bureau de contrôle technique.

Le Conseil Municipal donne son accord par 19 voix pour,

➤ **Marché de Noël**

Une question a été posée par Madame Dèche au sujet de l'organisation du Marché de Noël en 2010.

Monsieur le Maire rappelle que le marché de Noël était organisé par l'association « Tourisme Animation en pays de Sauveterre ». Monsieur le Maire rappelle que cette association qui était devenue un « comité des fêtes bis » de Sauveterre s'est recalée sur des actions touristiques au niveau du territoire de la Communauté des Communes, et sur des animations intercommunales telles que la « fête du jeu et des associations », « la semaine du développement durable », ... Les animations communales ont été reprises par des association de Sauveterre : la « fête des vendanges » par les Amis de la Bastide, les « fêtes médiévales » et les pièces de théâtre par le Comité d'Animations Culturelles, etc ...

Dans ce cadre, aucune association, pour l'instant, ne s'est portée volontaire pour organiser le marché de Noël en 2010.

Monsieur le Maire souhaite que cette animation perdure et signale qu'il a proposé aux commerçants de la place de la Bastide de reprendre cette organisation, mais il reconnaît que la

Séance du 08 novembre 2010

demande a été formulée un peu tardivement. Une réunion a été organisée par Monsieur Bounader, commerçant de la place, représentant également le Club d'entreprises du Pays de Sauveterre (CEPS) et l'idée intéresse pour 2011. Le marché de Noël pourrait ainsi être organisé sur la place de la Bastide et dans la halle couverte (en projet).

Monsieur le Maire conclut en disant qu'une animation ne peut être réussie que si une équipe de bénévoles s'en occupe. De nouvelles animations naissent chaque année (le festival de musique classique par exemple). Il faut accepter, aussi, que des animations disparaissent lorsqu'il n'y a pas de bénévoles pour s'en occuper.

➤ **Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics**

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'aux termes de l'article 45 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et de ses décrets d'application n°2006-1657 et 1658 du 21 décembre 2006, il est fait obligation à la commune d'élaborer un plan de mise en accessibilité de sa voirie et de ses espaces publics en vue de les rendre plus accessibles à l'ensemble des personnes handicapées ou à mobilité réduite. Il est précisé, que, par application du décret, la commune doit porter sa décision d'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics à la connaissance du public par voie d'affichage en mairie pendant un mois.

Une réflexion a été menée au niveau de la Communauté de Communes – Cependant, cette dernière ne bénéficiant pas de la compétence nécessaire pour mener à bien la démarche au niveau du territoire, il appartient à chaque commune de consulter les bureaux d'étude pour elle-même. Il a été décidé néanmoins d'établir un cahier des charges uniforme pour que chaque commune consulte sur les mêmes critères et que les offres puissent être éventuellement comparées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'élaborer un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics de la commune.
- Précise que cette décision sera portée à la connaissance du public par affichage à la porte de la mairie pendant un mois.
- D'engager la consultation de prestataires

➤ **Conditions de mise à disposition du minibus de la communauté des communes**

Monsieur le Maire informe que le mini-bus de la Communauté de Communes du Sauveterrois peut être mis à la disposition des associations et des communes qui le souhaitent moyennant la signature d'une convention. Ce véhicule ne nécessite pas de permis autre que le permis B et dispose de 9 place (compris le chauffeur). L'emprunteur devra faire le plein de carburant avant de remettre le véhicule. L'interlocuteur à la Communauté de Communes est Monsieur Emmanuel ANDRE.

Monsieur le Maire rappelle que pour les associations communales, le bus communal est disponible, à charge pour l'association de participer aux frais de carburant et de salaire du chauffeur.

AGENDA

- Commémoration : 11 novembre
- Théâtre : 12 novembre
- Quînes : 13 novembre, 19 novembre
- Téléthon : 4 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22 h 15.